



RéCapiTuLons

Comité Technique Local

DRFIP 44

09 janvier 2018

La CGT a lu une déclaration liminaire (consultable ici : <http://www.dgfip.cgt.fr/44/spip.php?article2201>)

Suppression des emplois à la DRFIP 44 en 2018

Mme PY est revenue sur la comparaison des suppressions d'emplois entre 2016 et 2017 qu'elle ne juge pas pertinente car l'an passé nous avions des créations de services. En 2018, nous perdons surtout 8 emplois RH. Mais on gagne 2 emplois à la pairie régionale grâce à la compétence transport Loi NOTRé. Sinon, on a « mouliné » MAGERFIP. Les suppressions d'emplois pèsent donc essentiellement sur les SIP, la Direction et les PCRP.

Nous avons fait les constats suivants :

Au-delà des chiffres bruts, la situation nette s'aggrave si on reprend strictement les mêmes éléments de comparaison, on passe de - 11 à 18 emplois !). Sur la forme, le dossier suppression d'emplois qui nous est fourni s'amincit significativement. Il manque notamment le volet emploi de la Loi de Finances.

Un certain nombre d'éléments chiffrés avec les pondérations de charges par service ne sont plus fournis. Ces éléments donnaient des éléments factuels qui manquent aujourd'hui pour comprendre les choix de la Direction. De plus le TAGERFIP est difficilement lisible et ne présente que la situation post CTL !

Questions : pourquoi supprimer 1 B dans chaque PCRP ?

Réponse « Si je prends la comparaison nationale, c'est sur la sphère fiscale particuliers où j'ai le plus d'emplois dans lesquels piocher, d'abord sur l'assiette, et à la marge, sur le contrôle. »

En fait, la Direction procède à un alignement des pourcentages des effectifs par rapport à la moyenne des Directions du même « groupe » ...

Pour la Direction, il est quand même tenu compte des charges. C'est pour cela qu'il y a un transfert d'emploi entre SIP nantais, avec un rééquilibrage au bénéfice de Nantes Centre.

Sur la sphère contrôle, les deux suppressions d'emplois en PCRP ne sont pas justifiées, même par une éventuelle anticipation de la fin de l'ISF, les PCRP ont juste la malchance d'appartenir à la sphère fiscalité des particuliers, en « surnombre ». Ce choix

est très discutable par rapport aux enjeux du contrôle des particuliers.

Pour les emplois de Direction, les agents sont affectés indistinctement « Direction », seuls les emplois des missions supra départementales sont détaillés. Il nous est donc impossible de suivre les évolutions des emplois. Cela représente quand même 212 agents !

Pour la CGT, cela fait longtemps que l'on demande plus de visibilité sur la structuration des emplois en Direction.

Sur les RH, dans un premier temps, l'explication des 8 suppressions d'emplois actées ce jour est renvoyée à un autre CTL ! Nous avons quand même eu quelques explications :

Les agents qui sont sur les missions « portefeuille » sont prioritairement ciblés par les transferts. Compte tenu de l'ancienneté, certains agents resteront, mais sur d'autres missions. La Centrale a tablé sur 50 % des emplois RH transférés, avec pondération sur les grosses directions. Pour l'instant, la Direction raisonne « chaises » mais il y a déjà eu 2 réunions avec les agents de la RH. Certains se sont déjà positionnés pour le mouvement de mut', les différents cas de figure seront revus en détail prochainement.

Sur les impacts de la Loi NOTRé, la pairie régionale a déjà « gagné » un B l'an dernier, cette année ce devait être 2 C, mais un seul se trouve effectivement affecté. La Direction considère que les C et B en SPL ont les mêmes tâches.

Sur les redéploiements, les Recettes Non Fiscales sont rattachées à Chorus or dans les documents, deux 2 lignes distinguent les RNF et Chorus :

La Direction répond que le 44 va perdre l'essentiel des recettes non fiscales (par exemple, la Taxe d'Aménagement sera recouvrée dans le 49, d'autres tâches partiront à Clermont Ferrand).

La CGT relève que le transfert de 2 emplois B à la trésorerie de Saint Herblain suite à la suppression de la trésorerie de Bouaye n'a pas été soumis à un vote en CTL. Ce vote est pourtant obligatoire, il y a donc une irrégularité qui pourrait porter préjudice à un

agent si la situation n'était pas régularisée !

La Direction va vérifier et corriger lors d'un prochain CTL !

Pour conclure, **la CGT constate que tous les blocs métiers sont impactés ce qui génère inquiétude et incertitude pour les agents.es**. Ce fait n'est pas pris en compte par la Direction qui continue la fuite en avant sur les réductions de moyens et d'effectifs.

Mme PY répond « qu'un certain nombre de choses ne dépendent pas du local », « que dans un monde instable, l'administration est en réorganisation permanente et que cela va continuer ». « La Direction locale a peu de marges dans ce contexte ». La Direction ne peut qu'informer au mieux les collègues ». Mme PY s'interroge sur comment mieux faire les choses.

Sur les fermetures des trésoreries, **la CGT** a, une fois n'est pas coutume, cité le dernier e-FIP au sujet de l'article sur les hôpitaux et notamment le passage soulignant l'importance de la proximité de la trésorerie pour le parcours de soins des « hébergés ». Ce qui est valable en région parisienne ne semble pas être valable en Loire Atlantique... Nous y reviendrons.

Vote : Contre CGT (3)

Ponts naturels 2018

La CGT a pour habitude de ne pas se prononcer sur ce point considérant que l'administration n'a pas à imposer ses choix aux agents en matière de congés. Nous rappelons que certains de nos collègues n'ont pas de jours ARTT dans leur module horaire. **Les ponts retenus : vendredi 11 mai, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre.**

Vote : Abstention CGT (3)

Mise en place du contrôle allégé en partenariat entre les SPF et les notaires

Il s'agit d'une initiative de la Direction locale. Dans le département, la relation avec la Chambre des Notaires est très bon, le niveau de dématérialisation est élevé. L'objectif du contrôle allégé est d'accélérer le processus. Nous étions à 80 % de télédéclaration sur les actes télédéclarables. L'obligation de télédéclarer au 01 janvier 2018 sera appliquée avec « souplesse » dans un premier temps, il n'est pas question de rejeter systématiquement les dépôts papiers. Une réunion avec l'ensemble des notaires a eu lieu. La Chambre des Notaires a rappelé à l'ensemble des études l'importance de respecter l'engagement pris avec la DRFIP.

Le dispositif a commencé le 12 novembre, soit bien avant le CTL... mais la convention stipule une application au 4 janvier. Le choix des études a été faite sur la base du volontariat des études sélectionnées. Il y aura des contrôles a posteriori.

Intervention de la CGT : Combien d'emplois en moins ? Le passage à Téléactes va impacter l'emploi en SPF même si la Direction n'a pas anticipé cette année. Nous avons dénoncé la logique du toujours moins de contrôle qui dénature nos missions.

La Direction répond que les notaires avaient l'habitude de se reposer sur les SPF pour le contrôle de cohérence. Ce sera l'occasion de « remettre les choses dans l'ordre » et éviter aux deux parties de « perdre du temps ». Un bilan mensuel sera fait entre le SPF et l'étude ce qui permettra de recadrer éventuellement le processus.

La CGT relève que le guide méthodologique est bien fait, ce qui peut aider les nouveaux agents sur la mission. Ce genre de guides méthodologiques pourrait être un plus pour d'autres missions.

Extension du dispositif d'accueil sur RDV

Après un bilan forcément positif, la Direction se propose d'étendre l'accueil sur RDV à l'ensemble des services du département le souhaitant. Il ne s'agit pas de dissuader l'usager de venir dans les services mais d'éviter des déplacements inutiles et de rendre plus efficace les réceptions. La Direction note que ce dispositif dépend de l'engagement des agents, son usage reste marginal. La Direction fera éventuellement la publicité de ce dispositif quand la grande majorité des services le fera.

La CGT note quand même que l'usage de ce processus est minime par rapport à l'ensemble de l'activité de réception dans les services. D'autre part, l'accueil sur RDV s'est toujours fait dans les services, ce dispositif formalise (fige?) une pratique bien ancrée dans les services. La seule nouveauté étant la mise en place d'un outil de gestion des RDV...

Nous notons que les gens se déplacent parce qu'ils n'arrivent pas à nous joindre au téléphone !

Avec le PAS (Prélèvement A la Source), les plates forme téléphonique ne feront plus l'accueil téléphonique premier niveau qui va revenir dans les SIP !!! Cela va être la catastrophe dans les services alors que justement la mise en place du PAS va entraîner un pic de charges ! Déjà, dans certains SIP, le traitement des mails a un mois de retard.

Selon la Direction, la mise en place du PAS est un événement exceptionnel pour la DGFIP, pour la CGT événement exceptionnel raisonne avant tout comme catastrophe potentielle.

Chaque SIP va être amené à revoir son organisation pour faire face à ces enjeux. *La Direction ne nie pas la difficulté à venir sur la période.* **La CGT constate** que dans d'autres services publics, l'accueil sur RDV est devenu exclusif. Nous pouvons craindre que la même évolution touche notre administration à moyen terme !

Constatant que ces sujets touchent l'organisation des services, **la CGT juge** qu'il faudrait un vote en

CTL. La Directrice répond qu'aujourd'hui, l'organisation par service n'est pas figée ce qui empêche de se prononcer globalement. Cette position pourra être revue quand l'ensemble des services concernés se seront approprié l'outil.

Optimisation des bases de la fiscalité directe locale

La Direction a présenté cette initiative locale pour améliorer les bases fiscales foncières sous la pression des collectivités locales. La DRFIP a signé des conventions avec des communes pour améliorer leurs bases, notamment en revoyant **les éléments de confort** et les catégories 7 et 8. Un collègue du PTGC a fourni un outil pour automatiser un certain nombre de recoupements par requêtage pour améliorer les bases. Un mailing a été effectué.

Les communes de Riallé, Saint Brévin et Sainte Luce ont servi de communes test. Sur Saint Brévin, sur 1500 résidences secondaires, le gain attendu en TF est de l'ordre de 34 000 € et peut être 60 000 € en TH.

Pour la CGT, cette cellule répond aux remarques de la Cour des Comptes qui dans un rapport a souligné les lacunes de la DGFIP en matière de fiscalité locale. Cette cellule donne satisfaction et abat un gros travail. Ceci étant, force est de constater que cela ne répondra jamais aux attentes des collectivités locales en matière de bases fiscales. Le problème fondamental reste la VL70, qui est obsolète.

Question de la CGT :

Grande inquiétude du corps des géomètres suites aux diverses annonces dont la « suspension » des levées de terrain.

La Direction nous annonce la tenue d'une grande réunion Cadastre le 14 février à Bercy. La Direction ne peut rien dire d'ici là.

La Direction s'engage à nous informer régulièrement sur les évolutions de la doctrine d'emplois des géomètres. Évidemment, il y aura glissement des missions topos vers les missions fiscales, mais dans quelle proportion ? Il y a besoin d'un accompagnement des collègues concernés. Une grande souffrance se développe chez les géos dont s'est fait l'écho notre expert en séance.

Réponse de la Direction :

La Direction comprend l'inquiétude des géomètres. Le bouleversement proposé demande réflexion. Que fait-on faire aux géomètres ? Si on change la doctrine d'emploi des géomètres, c'est un changement de métiers qui se profile, **dans une logique de reconversion professionnelle** ou est ce qu'on change simplement la proportion des tâches, entre mission fiscale et mission topographique ?

Fermeture de la Trésorerie de Derval

En introduction, la CGT rappelle que l'intersyndicale avait souhaité que la fermeture de Derval fasse l'objet

d'un nouveau point en CTL. Les circonstances font que la CGT sera seule ce jour à vous demander des explications sur cette fermeture mais nous rappelons que les OS représentatives de la DRFIP 44 ont unanimement condamné et combattu cette fermeture.

Nous ne pouvons que contester le passage en force de la DGFIP, dans la droite ligne du gouvernement et de sa politique de casse du service public, pour finaliser cette fermeture en dépit des oppositions de toutes sortes.

Oppositions des agents du poste, fier.es de participer à un service public de proximité dont l'utilité, sociale et économique n'est plus à démontrer.

Opposition de la population, première concernée, qui s'est manifestée par de nombreux témoignages de soutien aux collègues de Derval et la signature de la pétition pour le maintien du poste.

Opposition des élus locaux qui bien que pour la plupart, convaincus par les arguments à charge de la Direction 44, se sont manifestés bruyamment pour donner leur avis.

Face à cela, un triple déni démocratique :

en interne, déni de démocratie sociale où l'on passe outre l'avis unanime des représentant.es des personnels, en externe, déni des populations concernées qui ne sont bien évidemment pas consultées sur les décisions de l'état, déni des élus du peuple, qui loin d'être associés aux décisions, ont été simplement « informés ».

Cette politique du fait accompli et du passage en force produit des effets délétères : perte de confiance des collègues, sentiment d'abandon des populations rurales et sentiment de marginalisation des élus locaux.

La CGT Finances Publiques, en plus de condamner les effets régressifs des politiques d'austérité, ne veut plus que ce reproduise ce type de méthodes. L'avenir du réseau DGFIP ne doit pas se décider entre numéros 1 locaux et le ministre de la Fonction Publique. Toutes les parties précitées doivent pouvoir accéder à un débat public, véritablement démocratique sur les besoins en services publics, les finalités du service public et bien sûr sur le maillage territorial des services publics. Il faut rétablir les principes sur lesquels sont fondés les services publics (égalité d'accès aux services publics, continuité, adaptation).

Et nous sommes bien placés aux Finances pour savoir qu'une autre fiscalité redonnerait toute marge de manœuvre nécessaire pour reconstruire le service public.

Dernière chose, les élu.es locaux, et par rebond les populations, seront les dindons de la farce jusqu'au bout à Derval. Gérald Darmanin a esquivé la critique

en agitant la perspective de mise en place de permanences de la DRFIP, évidemment sans précisions, **nous vous demanderons donc comment vous envisagez la chose.** Même si pour la CGT, les permanences en mairie n'ont pas démontré leur utilité par le passé pour les usagers.

La com com de Chateaubriant, magnanime (ayant conservé et renforcé sur son chef-lieu, l'ensemble des services publics...) et soucieuse de ne pas se brouiller avec Derval, a voté dès le 14 décembre la constitution d'une Maison de Services Au Public (MSAP) à Derval ! L'État se débarrasse donc de la charge effective du service public sur les collectivités locales, qui pourtant dans le même temps se voient diminuer leur dotation globale de fonctionnement... **L'État fait donc là de substantielles économies sur le dos des collectivités locales.** Et sur le fond, les MSAP ne sont pas de réels services publics, il s'agit seulement de proposer une aide à la navigation internet sur les principaux portails webs des organismes « partenaires ». Bref, leur seul intérêt réside sans doute dans leur participation à la lutte contre la fracture numérique...

Voilà donc comment on dissimule le recul des services publics dans ce pays. Gageons que nul ne sortira gagnant de ce jeu de bonneteau.

Réponses de la Direction : *La Direction recueille les avis mais nous ne sommes pas dans une démocratie "sociale". Sur le débat des services publics en milieu rural, le département et la préfecture de Loire Atlantique ont établi un schéma départemental où ne figure pas les trésoreries. Ce qui est faux puisqu'il y est fait mention des Trésoreries comme "réseau le plus étendu des services de l'Etat". Mme PY préfère un service public fermé qu'un service public en difficulté... Les petites structures n'apportent pas un niveau de service suffisant. Les 2 chefs des postes supprimées vont pouvoir en tant que chargée de missions refaire de la mission conseil. Quant aux permanences en mairie, Mme PY consultera les mairies, sachant qu'il y a une demande sur Nozay. Les RDV sont déjà pris. Si une MSAP se constitue bien, on pourra envisager des permanences DGFIP (fiscale !)... par contre, il est hors de question de participer à un financement a priori de la MSAP.*

Question : quels agents tiendront ces permanences ?

Questions diverses

Restauration Chateaubriant

Sans empiéter sur les prérogatives du CDAS, la CGT demande quelles sont les préférences de l'administration. Par contre, l'entretien du local, le chauffage du local est à la charge de la DRFIP, que compte faire la DRFIP ?

Réponses de la Direction :

Tous les agent.es ont opté pour les tickets restaurants, et, à la demande de la Direction, le site de Chateaubriant est maintenant répertorié comme site isolé.

Sur le local, il n'y a pas eu de consigne sur le chauffage mais Mme Font préconise de ne pas utiliser cette salle car elle n'est pas répertoriée comme coin repas. La direction a demandé l'installation « officielle » d'un coin repas. En attendant la réponse, la Direction ne veut pas que l'espace soit utilisé par les collègues. La classification « coin repas » est compatible avec l'octroi de tickets restos.

Sur le fond, Mme Font souligne que la moyenne des rationnaires sur 53 agents était de 15. Elle espère que le « coin repas » sera effectivement utilisé.

Traitement du gracieux sur un SIP Nantais.

Sachant que des consignes ont été données pour mettre de côté le gracieux TH pour faire d'autres tâches, la CGT pose la question de l'égalité de traitement des contribuables sachant que les réponses seront donc apportées après l'échéance. Cela pourrait, à notre sens, favoriser les rejets. Cette question du gracieux concerne avant tout des personnes en difficulté et/ou disposant de revenus modestes.

La Direction nous donne raison d'attirer l'attention sur la situation mais que le SIP est à moins 8 agents. 3 EDR ont été mis sur le service, cela ne suffit pas mais la Direction ne peut faire plus.

Vos représentant-es CGT lors de ce CTL :

Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97)
Jean-Frédéric BOESWILLWALD (02.51.12.86.90)
Pierre-Yves GRELLIER (02.51.12.82.10)
Franck MAINGUY (02.51.12.81.87)
Jean-Paul LAPICA (expert)

Contacter la CGT

- ▶ Cgt Finances Publiques 44, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- ▶ Courriel : cgt.drif44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/44/>

